

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge  
**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1994)

**Rubrik:** Activités opérationnelles

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

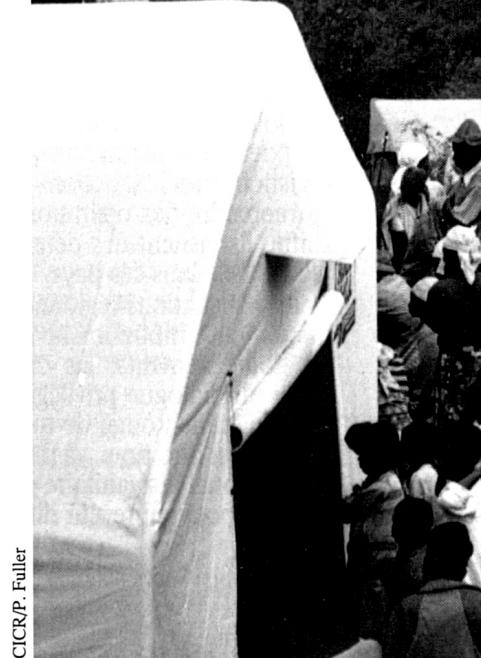
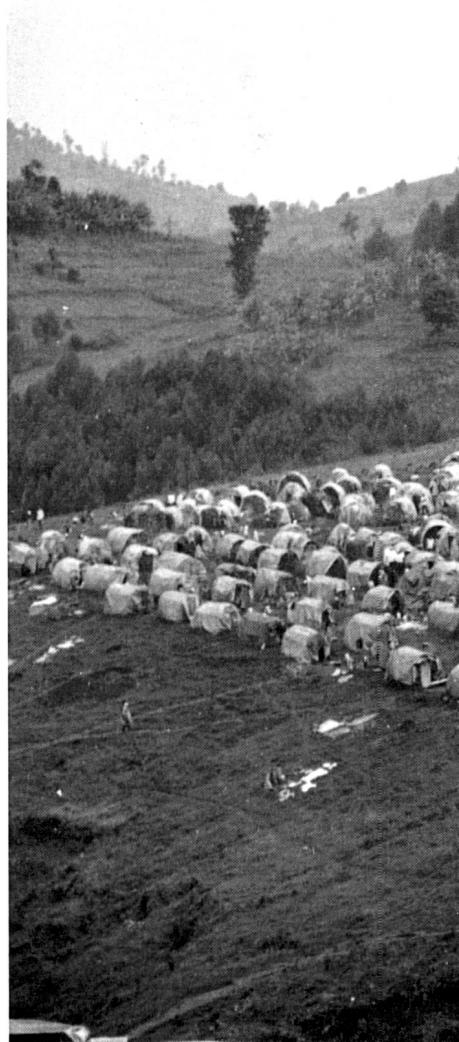
#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES



Le CICR a fourni des secours médicaux aux postes de santé dans les camps installés pour les centaines de milliers de Rwandais déplacés.

CICR/P. Fuller



*L'horreur du drame rwandais et les souffrances subies par ses victimes, du fait d'une violence toujours plus déchaînée, ont été au cœur des préoccupations du CICR. Elles ont également constitué l'un des engagements opérationnels-clés en 1994.*

*Fidèle à son mandat et à son rôle unique d'intermédiaire neutre, et au nom des principes dont il est porteur, le CICR a souvent agi dans des circonstances très précaires — étant parfois seul à le faire — auprès de toutes les victimes de chaque conflit où il est intervenu. Il a maintenu sa présence et développé des actions dans l'unique souci de soulager les souffrances et d'obtenir, tant des parties que de la communauté internationale, le respect du droit international humanitaire qui garantit la protection des victimes. Il l'a fait aussi bien dans le cadre de son mandat traditionnel, au cœur de conflits armés conventionnels, que dans des situations où le droit international humanitaire n'était pas, ou plus, applicable.*

*Tout au long de l'année, le CICR n'a cessé de rappeler à la communauté des Etats et à l'opinion publique les exigences d'un soutien impartial à toutes les victimes de tous les conflits, tant sur le plan financier que médiatique. C'est sur les victimes ignorées des conflits oubliés que le CICR a voulu mettre l'accent, que ce soit au Libéria, en Afghanistan, en Angola, ou encore au Cambodge, au Sri Lanka, au Pérou ou en Colombie.*

*Ces situations commandent des initiatives opérationnelles originales et nécessitent la mobilisation des Etats pour respecter et faire respecter le droit international humanitaire en toutes circonstances. A cet égard, le CICR s'est efforcé de faire comprendre qu'il est indispensable de clarifier les objectifs et les mandats des différents acteurs de la communauté internationale.*

*Il a constamment souligné la nécessité d'une action humanitaire efficace dans la durée, et clairement distincte des efforts politiques et militaires — par ailleurs indispensables. Il a encore rappelé l'importance et le sens des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que la nécessité de préserver un espace humanitaire neutre et indépendant, complémentaire des autres initiatives humanitaires. L'évolution de l'approche militaro-humanitaire et ses conséquences a été à ce titre riche d'enseignement, en particulier dans les conflits bosniaque et de Somalie.*

*L'indépendance du CICR et de son financement garantit celle de ses décisions. Elle préserve son rôle d'intermédiaire neutre et lui permet de négocier et de développer son action opérationnelle en toute impartialité, avec rapidité et efficacité. Le rôle qu'il a été amené à jouer au Mexique, aux côtés de la Société nationale dès le mois de janvier 1994, de même que celui qu'il joue au Sri Lanka depuis plusieurs années, illustrent bien cette spécificité.*

*Le CICR a mis l'accent sur ses tâches traditionnelles de protection des personnes détenues et des populations civiles, sur ses interventions médicales d'urgence, et aussi sur ses efforts de prévention — en particulier par la diffusion du droit international humanitaire. Soulignons également l'importance de l'activité de l'Agence centrale de recherches, alliée au réseau mondial du Mouvement interna-*

*tional de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Sa capacité d'action et de mobilisation a permis de répondre à d'immenses besoins dans les circonstances les plus difficiles. La valeur, sur le plan humain, des messages Croix-Rouge et des regroupements de familles dispersées n'est plus à démontrer.*

*L'appui du Mouvement, son unité, son universalité, ses principes communs, la compétence et la mobilisation des Sociétés nationales, ont joué un rôle indispensable dans la mise en œuvre de ces actions.*

## Relations avec les organisations internationales

Le CICR est à l'écoute des préoccupations de la communauté internationale, et il s'attache à sensibiliser cette dernière aux problèmes humanitaires, comme à l'informer sur ses activités opérationnelles. Par sa division des organisations internationales, sa délégation de New York et sa mission auprès de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) à Addis-Abeba, il a suivi les travaux des principales rencontres multilatérales de l'année.

Le suivi de la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre (Genève, 30 août-1<sup>er</sup> septembre 1993) a été l'occasion pour le CICR de s'assurer du soutien de ces diverses instances, en vue d'une meilleure mise en œuvre du droit international humanitaire (DIH).

### *Mise en œuvre du droit international humanitaire et soutien au CICR*

La 11<sup>e</sup> Conférence ministérielle des pays non alignés qui s'est tenue à Tunis en juin a adopté une résolution sur «le respect du droit international humanitaire et l'appui à l'action humanitaire dans les conflits armés».

Ce texte, avalisé par le Sommet de l'OUA, exhorte les Etats membres au respect du droit international humanitaire, demande aux Etats de le faire connaître et rend hommage au CICR, ainsi qu'au HCR et aux autres organisations humanitaires, pour leur action en faveur des victimes des conflits armés et des réfugiés. En outre, il invite les Etats qui n'ont pas encore adhéré aux instruments pertinents du droit international humanitaire à le faire rapidement.

Ce même voeu est exprimé dans la résolution de la 24<sup>e</sup> session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains (OEA), réunie au Brésil, en juin également. L'accent est mis sur la nécessité de poursuivre la collaboration avec le CICR, afin de mieux faire connaître ses activités et le droit humanitaire dans les Etats membres.

A sa 92<sup>e</sup> Conférence interparlementaire, l'Union interparlementaire (UIP) a décidé, suite à une résolution adoptée en septembre 1993 à Canberra, de créer un comité ad hoc «chargé de suivre la question du respect du DIH, notamment l'état de ratification des Conventions et Protocoles, ainsi que leur suivi sur le plan national».

Devant la plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies, le président du CICR a insisté sur l'importance de «traduire en actes l'obligation de respecter et faire respecter le droit humanitaire».

Enfin, en décembre, le Sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a adopté un texte dans lequel figure un chapitre déplorant les violations flagrantes du DIH. La coopération entre le CICR et la CSCE a par ailleurs été saluée.

Lors du 7<sup>e</sup> Sommet de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), les activités du CICR et le DIH ont été mentionnés dans différentes résolutions,

- En 1994, le CICR a signé un accord de coopération avec l'Organisation de la conférence islamique.
- En 1992, le CICR a signé un accord de coopération avec l'Organisation de l'Unité africaine.
- En 1990, le CICR a obtenu le statut d'observateur auprès des Nations Unies.

dont l'une concerne la Bosnie-Herzégovine. L'OCI demande notamment que le CICR puisse accéder librement aux camps de détention.

La présence du CICR dans ces différentes enceintes a également permis à ses représentants de contacter de nombreux responsables politiques sur des dossiers opérationnels. Le président du CICR a notamment évoqué ces questions en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, à New York, avec divers interlocuteurs de haut niveau.

Plusieurs textes de soutien aux activités du CICR dans des contextes particuliers ont été adoptés: citons la résolution du Conseil de l'Europe sur l'ex-Yougoslavie, celle de la Commission des droits de l'homme sur le Sud-Liban et une autre sur l'Afghanistan. La résolution 2, adoptée par la Commission des droits de l'homme, lors de sa session spéciale sur le Rwanda, félicite le CICR pour ses efforts en vue d'apaiser les souffrances des victimes de cette tragédie et appelle les parties à cesser toute incitation à la violence ou à la haine.

Le CICR a également poursuivi ses contacts avec les organisations intergouvernementales: à cet égard, un accord de coopération a été signé le 17 février par le Secrétaire général de l'OCI et le président du CICR. Il permet au CICR de participer en qualité d'observateur aux sommets et réunions ministériels de l'OCI, et encourage la coopération et la consultation sur des sujets d'intérêt commun.

Enfin, le CICR a poursuivi ses efforts pour mieux faire connaître le droit international humanitaire dans les milieux diplomatiques et parmi les fonctionnaires internationaux. Des séminaires ont été organisés à cet effet à New York, Genève et Addis-Abeba.

#### *Coordination humanitaire*

Le président du CICR s'est adressé à l'Assemblée générale des Nations Unies pour rappeler la position de l'institution par rapport à la coordination humanitaire, en précisant que «le CICR (...) approche cette coordination avec un esprit d'ouverture, tout en gardant son indépendance, qu'il considère constructive...». Il a par ailleurs plaidé en faveur d'une «nette distinction entre l'humanitaire et le militaire, sans exclure d'ailleurs un dialogue constant pour une complémentarité harmonieuse».

Cette articulation entre l'agenda politique, l'action humanitaire et les opérations de maintien de la paix a fait l'objet d'un symposium, organisé à Genève en juin par le CICR<sup>1</sup>.

Sur la base de l'invitation permanente accordée par la résolution A 46/182, le CICR a participé aux quatre sessions du Comité permanent interagence et à ses diverses réunions. Il s'est aussi associé systématiquement aux appels

<sup>1</sup> Voir *Le droit et la réflexion juridique*, p. 255.

consolidés du Département des Affaires humanitaires (les activités du CICR y figurent en annexe). Le CICR répond ainsi aux souhaits des principaux donateurs de disposer d'un document global, reflétant la totalité des besoins évalués et des ressources demandées.

Parallèlement, le CICR a poursuivi sa coopération à la recherche d'une plus grande complémentarité avec certains programmes et institutions du système des Nations Unies. C'est ainsi qu'il a maintenu des contacts étroits avec le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR), dont il a suivi le Comité exécutif. A cette occasion, le directeur des Opérations du CICR a présenté une déclaration sur la problématique des personnes déplacées — question au cœur du mandat du CICR — et a mis en doute l'opportunité de développer un droit international qui protégerait uniquement ces personnes.

De nombreux échanges dans le cadre d'une coopération pragmatique ont également eu lieu avec le Programme alimentaire mondial (PAM). La directrice exécutive de cette organisation a visité le siège du CICR le 13 avril. En outre, le CICR a été représenté lors des deux séances annuelles du Comité des politiques et programmes d'aide humanitaire.

Les contacts se sont aussi resserrés avec l'UNESCO, dont le directeur a rendu visite au siège du CICR le 7 octobre. La promotion de la Convention de 1954 visant à protéger les biens culturels en période de conflit armé, ainsi que la recherche d'une plus grande complémentarité dans l'enseignement des droits de l'homme et du DIH, ont été au centre des discussions.

Le CICR a également renforcé sa coopération opérationnelle avec les organisations non gouvernementales. Celles-ci sont de plus en plus présentes sur les théâtres de conflits armés. Il a assisté à une réunion du Conseil international des agences bénévoles (ICVA), à Oxford, du 7 au 9 avril. Dans ce cadre, il a suivi les diverses séances de PARinAC (Partenaires en Action).

Des journées d'échanges ont été organisées au siège du CICR, notamment avec des représentants de *World Vision*, *Amnesty International* et Médecins sans Frontières. Le 14 octobre a eu lieu à l'Institut universitaire de Hautes Etudes internationales à Genève, le premier séminaire de DIH organisé par le CICR pour les organisations non gouvernementales.

## Activités en faveur des personnes privées de liberté

En sa qualité d'intermédiaire neutre et dans un but strictement humanitaire, le CICR a continué d'agir, en 1994, entre des parties au conflit ou entre un pouvoir et les personnes qu'il détient. Dans cette optique, le CICR a étudié toutes les situations de conflit armé (international ou interne) et de violence interne (troubles intérieurs ou crises pouvant engendrer des problèmes humanitaires). Dans la plupart des cas, il a jugé nécessaire d'offrir ses services aux gouvernements ou aux parties concernées pour visiter toutes les personnes détenues en raison des événements.

### *Visites des personnes privées de liberté*

Comme de coutume, l'objectif de ces visites était d'examiner les conditions de détention matérielles et psychologiques des détenus, ainsi que le traitement qui leur était réservé depuis leur arrestation. Le CICR a présenté ses conclusions et ses recommandations aux autorités responsables dans un dialogue continu et confidentiel. Périodiquement, il a remis aux hautes autorités des pays concernés, des rapports écrits, également confidentiels, dans lesquels il présentait une synthèse des problèmes constatés et proposait des solutions. Plus de 200 délégués, médecins et infirmières ont été impliqués dans ces visites.

Le CICR a poursuivi tout au long de l'année écoulée ses visites de personnes capturées et détenues dans le cadre du conflit en Bosnie-Herzégovine. Les délégués ont activement participé aux opérations de libération des détenus entre les parties bosniaque et croate, suite à la signature, en mars, de l'accord de fédération entre elles. Le CICR a également procédé à plusieurs opérations de libération simultanée de prisonniers entre les parties serbe et bosniaque. Par ailleurs, en vertu d'un accord passé avec les autorités monténégrines, le CICR a visité tous les détenus de sécurité en République fédérative de Yougoslavie. Dans la Communauté des Etats indépendants (CEI), et plus particulièrement dans le cadre du conflit du Haut-Karabakh, la question de la détention d'otages par des particuliers a perdu quelque peu de son acuité, bien que ce problème n'ait pas encore trouvé de solution. Des femmes, des enfants et des vieillards étaient par ailleurs toujours incarcérés en 1994 dans des lieux dépendant des autorités officielles. Le CICR a prêté son concours à plusieurs opérations de libération en ramenant les détenus chez eux. Toutefois, il n'a eu qu'un accès très partiel aux personnes capturées et détenues dans le cadre de ce conflit et a connu passablement de difficultés à exercer les tâches relevant de son mandat.

Au Libéria et en Sierra Leone, la situation est devenue de plus en plus inextricable et le drame des populations civiles chaque jour plus effroyable. Pour des raisons de sécurité, le CICR a dû retirer tous ses délégués déployés sur le terrain. Seules les visites aux personnes détenues respectivement à Monrovia et à Freetown ont été poursuivies. Concernant les séquelles du conflit entre l'Iran et l'Irak, le CICR a effectué, auprès des deux belligérants (mais aussi auprès de plusieurs Etats parties aux Conventions de Genève de 1949), une démarche formelle basée sur l'article 1 commun à ces Conventions. Il a appelé, six ans après la fin des hostilités, les deux parties à autoriser les délégués à reprendre les visites de prisonniers de guerre en vue d'un rapatriement global, conformément à l'article 118 de la III<sup>e</sup> Convention.

A Sri Lanka, en Indonésie/Timor-Est, aux Philippines, au Bhoutan, en Israël/territoires occupés/territoires autonomes, en Afrique du Sud, au Pérou et en Colombie, la situation a continué de nécessiter une présence du CICR. Ses délégués y ont poursuivi, comme les années précédentes, les visites de détenus qui entrent dans le champ d'intérêt de l'institution.

#### EN 1994, LE CICR A:

- visité 99 020 détenus dans 55 pays;
- apporté de l'assistance matérielle et médicale aux détenus et à leurs familles pour une valeur de quelque 2 800 000 francs suisses;
- fourni une assistance financière aux détenus et à leurs familles pour une valeur de 1 375 000 francs suisses.

Au Malawi, suite à l'amnistie de tous les détenus de sécurité, le CICR a fermé son bureau permanent après plus de deux ans de visites régulières dans les vingt-sept prisons du pays.

Dans plusieurs contextes de conflit armé ou de violence interne, comme en Algérie, en Turquie ou au Sénégal, le CICR a poursuivi ses efforts en vue d'obtenir l'accès à toutes les victimes.

#### *Nouveaux développements*

Durant les terribles violences dont le Rwanda a été le théâtre, le CICR, bien que resté sur place, n'a pu déployer qu'une action limitée de protection en faveur des populations civiles. En revanche, sitôt que la situation s'est quelque peu apaisée, ses délégués ont visité quelque 14 000 personnes détenues par le gouvernement. Dans les prisons du pays, le CICR a réhabilité le système de distribution et d'évacuation des eaux. Une assistance médicale importante a également été apportée. En fin d'année, vers le mois de novembre, une sensible amélioration des conditions de détention a été constatée. Suite à l'intervention américaine en Haïti, le CICR a visité, depuis le début du mois d'octobre, un peu plus d'une centaine de détenus de sécurité aux mains des Américains, incarcérés dans un lieu permanent. Parallèlement, dans le but d'améliorer les conditions de détention, le CICR a commencé à visiter tous les lieux dépendant des autorités haïtiennes et où se trouvaient des détenus de droit commun. Au Cambodge, pour la première fois, le CICR a visité deux personnes détenues par les Khmers rouges. Ces deux détenus, ainsi que quatorze autres, ont été libérés à fin mars sous les auspices du CICR qui les a ramenés en zone gouvernementale. Suite à l'accord signé entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en septembre 1993, le CICR a sensiblement revu son dispositif et réorienté ses activités dans les territoires palestiniens autonomes. Le 13 juillet, le CICR et l'OLP ont signé un accord-cadre qui permet notamment aux délégués du CICR de visiter les personnes détenues par l'autorité palestinienne dans les territoires autonomes. Ces visites ont débuté au mois d'août. Au cours de l'année écoulée, de violents affrontements ont eu lieu au Yémen, où le CICR a visité près de 3 000 détenus aux mains des militaires, tant à Aden qu'à Sanaa. Suite au coup d'Etat dont la Gambie a été le théâtre en juillet, le CICR a offert ses services aux nouvelles autorités gouvernementales. Celles-ci l'ont autorisé à visiter toutes les personnes arrêtées en relation avec la situation. Après deux ans de négociations, le gouvernement tchadien a accepté l'offre de services du CICR en matière de visites de personnes détenues pour des motifs de sécurité. Les visites ont débuté en avril et se sont poursuivies dans tout le pays. Au Zaïre, la détérioration dramatique des conditions matérielles de détention a poussé le CICR à mettre sur pied un programme d'assistance, principalement alimentaire, pour les détenus, action conçue en collaboration avec les Eglises et des organisations non gouvernementales (ONG) qui travaillent en milieu carcéral.

En Afghanistan, au cours du second semestre, le CICR a recommencé à visiter les personnes détenues par différentes factions, y compris le *Hezb-I-*

*Islami* de Gulbuddin Hekmatyar, et par le gouvernement. A Grenade, après neuf ans d'interruption, le CICR a été autorisé à visiter dix-sept détenus de sécurité en relation avec l'intervention américaine en 1983. Les séquelles du conflit du Maroc/Sahara occidental ont continué d'occuper le CICR. En 1994, il a enregistré de notables progrès en visitant, pour la première fois, 980 prisonniers marocains en mains du Front Polisario. La plupart de ces hommes sont détenus depuis plus de quinze ans. Cela porte à 2 140 le nombre de Marocains prisonniers du Front Polisario enregistrés par le CICR depuis 1975. Les délégués ont également visité l'an dernier 66 combattants sahraouis au Maroc.

## Agence centrale de recherches

L'Agence centrale de recherches du CICR (ACR) est l'unité du département des Opérations qui, sur les plans technique et pratique, met en œuvre les objectifs définis par chaque délégation dans le domaine du rétablissement des liens familiaux rompus lors d'un conflit armé ou d'une situation de violence interne. A ce titre, elle a contribué, dès son origine, à apporter l'assistance morale et psychologique aux victimes dont le CICR s'occupe: les prisonniers de guerre, les détenus de sécurité, les internés civils, les enfants non accompagnés, les civils isolés en milieu hostile, déplacés ou réfugiés, etc. Dans cet effort, l'ACR utilise comme principal outil le message familial.

### *Le message familial: une tradition*

Introduit en 1936, à l'occasion de la guerre d'Espagne, le message familial est un moyen simple, rapide et efficace, permettant à des membres de familles séparés de renouer le contact. Un réseau unique et mondial, constitué des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, assure son efficacité.

Ainsi en 1994, près de sept millions de messages ont été récoltés et distribués dans le cadre des activités du CICR en ex-Yougoslavie, grâce à la participation de plus de 100 Sociétés nationales. Si cet outil est utilisé lorsque les moyens traditionnels de communication ne fonctionnent plus, il ne saurait cependant être assimilé à un simple substitut de services postaux officiels défaillants. En effet, bien souvent, la remise de ces messages se transforme, pour ceux qui ont la charge de les distribuer, en recherches (parfois de porte en porte) pour retrouver la trace de leurs destinataires. A ce travail mené sur le terrain se greffent souvent des appels sur les ondes des radios locales ou nationales.

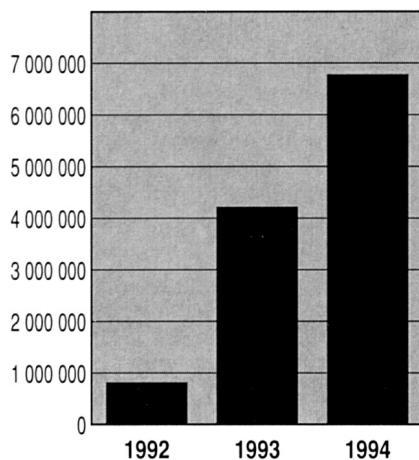
### *La radio et l'informatique*

Le recours à la radio a été particulièrement important en 1994, lors du conflit qui a déchiré le Rwanda et séparé d'innombrables enfants de leurs

EN 1994, LE CICR A:

- transmis 7 721 650 messages Croix-Rouge dont 6 758 736 pour la seule ex-Yougoslavie;
- réuni 4 149 familles;
- localisé 5 143 personnes recherchées;
- reçu 43 248 nouvelles demandes de recherches.

**Messages Croix-Rouge échangés dans le contexte du conflit en ex-Yougoslavie**



EN 1994, LE CICR A:

- enregistré 37 000 enfants rwandais non accompagnés;
- rétabli le contact entre plus de 1300 enfants rwandais et leurs familles. Ce chiffre n'inclut pas les enfants enregistrés par le CICR qui ont retrouvé leurs parents par d'autres moyens.

parents. La BBC et Radio Agatashya de Reporters sans frontières ont diffusé quotidiennement les noms des enfants enregistrés par le CICR, et ont invité les parents à se rendre dans les bureaux et délégations du CICR pour entamer une procédure de recherches. Le vaste programme mis en place à cet effet dès le mois de juin, en coordination avec le HCR, l'UNICEF et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a permis d'enregistrer le nom et la localisation de 37 000 enfants. De nombreuses autres organisations humanitaires présentes sur le terrain ont participé à l'opération. Cette mobilisation a sans doute constitué la plus grande action de l'histoire du CICR en faveur d'enfants séparés de leurs familles. Mais sa conduite est le fruit de l'expérience acquise au cours de bien des actions similaires, réalisées pour réunir de petits Mozambicains, Libériens et Cambodgiens (pour ne citer qu'eux) avec leurs familles. Elle n'aurait pas été possible sans outils informatiques performants, ni sans la bonne volonté et la persévérance de centaines de professionnels et de volontaires.

Lorsque le rétablissement d'un contact n'a pas pu être effectué par les moyens précités, le CICR tente par d'autres démarches auprès des autorités compétentes d'élucider le sort du parent recherché. Il ne peut évidemment le faire que dans la mesure où les parties au conflit l'assurent, dans la pratique, de leur coopération. Mais, dans un monde où, lorsqu'un pays est plongé dans la guerre, l'on constate de plus en plus souvent une dégradation des structures officielles, le défi relevé par le CICR ne cesse de grandir.

Un autre aspect fondamental du travail de l'ACR est sa contribution à la protection indirecte des personnes protégées — captifs, enfants non accompagnés, civils — dont le CICR se préoccupe, en assurant leur suivi individuel. En 1994, par exemple, ce ne sont pas moins de 26 898 dossiers de personnes détenues par des autorités en place ou des mouvements d'opposition qui ont été suivis par le CICR. Un travail aujourd'hui mené à bien à l'aide des supports informatiques les plus modernes, lesquels garantissent un suivi efficace grâce à une très grande rigueur d'utilisation et une formation solide des collaborateurs.

Sur la base du droit d'initiative du CICR, l'ACR continue d'émettre des certificats de captivité ou de décès, fondés sur des informations collectées pendant un conflit — même ancien — et destinés aux victimes elles-mêmes ou à leurs parents proches.

*Développement du réseau Agence*

Dans le cadre du mandat que plusieurs résolutions des Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge lui ont confié, l'ACR participe au développement des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui souhaitent se doter d'un service de recherches. Ainsi, en 1994, l'ACR a notamment participé à plusieurs cours de formation, organisés en Ukraine et dans la Fédération de Russie.

## Activités de santé

Il est de plus en plus évident pour toutes les organisations humanitaires que les conflits ont un impact important sur la santé publique dans son ensemble. Les conséquences de la guerre sur la santé ne se résument pas à un afflux de blessés dans les hôpitaux. Les systèmes de santé sont touchés dans leur organisation, leur fonctionnement et leurs infrastructures. L'accès aux soins (préventifs ou curatifs), mais aussi — et surtout — à la nourriture ou à l'eau peut être compromis pour des populations ou des villes entières. L'effort de guerre détourne les ressources humaines et matérielles nécessaires au développement de la santé, à la réhabilitation des handicapés, à la prévention ou au traitement des maladies courantes ou des épidémies. Les perturbations de l'économie, consécutives à la guerre, ou encore aux sanctions qui la prolongent ou la remplacent parfois, induisent un dysfonctionnement durable des sociétés qui en sont victimes, même lorsque les combats n'ont pas directement détruit des infrastructures vitales. Alors que les besoins augmentent, les ressources pour y faire face diminuent.

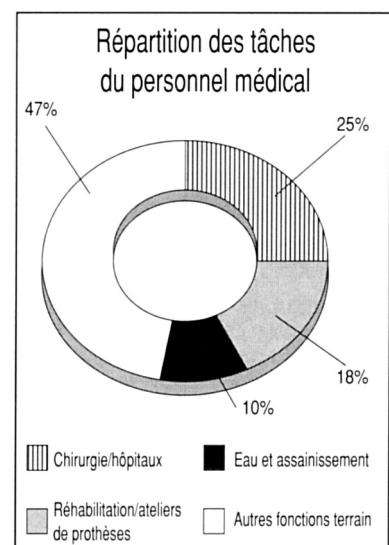
Face aux multiples effets délétères, directs ou indirects, des conflits sur la santé, l'action humanitaire doit être globale; l'action médicale devient une action de protection et de maintien de la santé publique. Depuis dix-huit ans qu'elle existe, la division médicale du CICR a tenté de développer une approche de l'assistance visant à identifier et à satisfaire en priorité les besoins fondamentaux en matière de santé des victimes de la guerre: blessés, invalides, malades, prisonniers, mais aussi populations civiles déplacées, en proie à la famine ou privées d'eau.

En 1994, sur 980 expatriés du CICR, 220, soit 22,5%, ont occupé des fonctions de santé; 35% de ces 220 spécialistes ont été mis à la disposition du CICR par les Sociétés nationales.

### *Eau et assainissement*

L'année 1994 a été placée sous le signe de la préoccupation face à la problématique complexe de l'accès à l'eau dans les conflits armés. En effet, les ingénieurs sanitaires de la division médicale ont à nouveau dû faire face à toute une série de situations, dans lesquelles l'une des principales conséquences de la guerre était une perturbation de l'approvisionnement en eau pour des populations ou des villes entières. Que l'on songe aux réfugiés du Rwanda se retrouvant à Goma, pratiquement sans accès à l'eau, que l'on pense aux habitants de Sarajevo, de Mostar, de Srebrenica, ou encore d'Aden, privés de cet élément indispensable à la vie et à la santé, ou n'en recevant qu'une quantité insuffisante et de qualité douteuse, à cause de la destruction des systèmes de captage, de traitement et de distribution...

C'est ainsi qu'il a fallu intervenir en Bosnie-Herzégovine, au Yémen, au Rwanda et au Zaïre, mais aussi au Mexique, en Haïti, au Malawi, en Angola, en Irak, à Timor-Est, dans le Haut-Karabakh et au Cambodge, pour réparer



des stations de pompage et de traitement, fournir des pièces de rechange pour les machines et des produits chimiques pour le traitement de l'eau, établir en urgence des réservoirs, des pompes, des rampes de distribution, et même approvisionner des hôpitaux, des camps de réfugiés, des prisons, voire des villes entières. Certaines de ces interventions ont nécessité un haut niveau de technicité, du fait de la complexité et de la grandeur des installations touchées. Les ingénieurs et techniciens sanitaires ont parfois dû travailler dans des conditions dangereuses, exposés aux tirs des francs-tireurs ou des artilleurs.

Dans la ligne des séminaires sur la famine et la guerre (mars 1991) et sur les mines antipersonnel (avril 1993), le CICR a organisé en 1994 un symposium sur le thème de «l'eau dans les conflits armés», qui s'est tenu à Montreux (Suisse) du 21 au 23 novembre. Au nombre d'une cinquantaine, les participants provenaient de diverses organisations humanitaires actives dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (organisations non gouvernementales, institutions des Nations Unies, Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et leur Fédération), mais aussi des milieux scientifiques, de l'industrie et du journalisme. Au moyen d'exposés et d'études de cas en groupe, ils ont pu confronter leurs expériences et examiner les solutions techniques appropriées aux diverses situations rencontrées. Cette réunion a permis de jeter les bases d'un réseau de collaboration entre experts qui permettra, à terme, de mieux répondre aux urgences dans ce domaine. En même temps, les participants ont reconnu la nécessité de renforcer la protection des installations servant à approvisionner en eau les populations civiles, ainsi que celle du personnel technique chargé de les réparer ou de les faire fonctionner: on peut assimiler ces installations et ce personnel aux infrastructures et au personnel de santé. Enfin, ce séminaire a renforcé chez les participants la conviction que l'accès à l'eau, facteur essentiel de la santé publique, est presque toujours mis en péril dans les guerres. Ils ont unanimement souhaité que le grand public et les autorités gouvernementales et militaires soient rendus attentifs à cette problématique au moyen d'une vaste campagne de sensibilisation et d'information.

#### EN 1994, LE CICR A:

- dépensé 113 802 000 francs suisses pour ses activités médicales;
- distribué du matériel médical pour une valeur de 51 658 248 francs suisses;
- contribué de diverses manières au traitement chirurgical de 22 477 patients dans 7 pays (6 conflits). 11 058 de ces personnes ont été soignées par du personnel chirurgical expatrié ou sous sa supervision directe.

#### *Nutrition*

En 1994, les spécialistes de la division médicale ont évalué la situation nutritionnelle en Bosnie-Herzégovine, en Afghanistan, en Angola, au Sud-Soudan, au Zaïre et au Rwanda. Ils ont ainsi contribué à identifier les besoins en assistance alimentaire.

#### *Assistance aux blessés de guerre et aux invalides*

En 1994, les hôpitaux CICR de Quetta (Pakistan) et de Lopiding (Kenya) ont continué à traiter des blessés victimes des conflits en Afghanistan et au Sud-Soudan. Des équipes chirurgicales sont intervenues en urgence au Rwanda et au Yémen. Dans les hôpitaux de Juba (Soudan), Jalalabad (Afghanistan) et Mongkol Borei (Cambodge), du personnel chirurgical CICR

a contribué à la réhabilitation et assuré le bon fonctionnement des services de chirurgie. En outre, le CICR a approvisionné en matériel chirurgical et en médicaments pour l'anesthésie et le traitement des blessés de nombreux hôpitaux, notamment en ex-Yougoslavie, en Afghanistan, dans les pays du Caucase, en Somalie et en Angola.

Les chirurgiens de la division médicale ont organisé à Genève, du 22 au 24 avril, un séminaire de formation en chirurgie de guerre; ils ont en outre participé activement à différents cours et congrès mis sur pied par des Sociétés nationales, par les services médicaux civils ou militaires de certains pays (Sri Lanka, Ouzbékistan, Tadjikistan) ou par des sociétés de spécialistes (Congrès international de médecine militaire à Augsbourg).

Enfin, le CICR a publié une nouvelle monographie sur la chirurgie de guerre, intitulée «Blessures de guerre: principes de prise en charge chirurgicale». Elle est due au Dr Robin Gray.

Afin de permettre aux invalides de guerre de retrouver une certaine autonomie, les ateliers de prothèses du CICR ont continué à fonctionner dans 17 pays en 1994. Ils ont permis l'appareillage d'amputés, ainsi que la production de composants pour prothèses, de béquilles et de fauteuils roulants. Du matériel pour la fabrication de prothèses a été fourni à des ateliers orthopédiques appareillant des invalides de guerre, notamment en ex-Yougoslavie.

Suite à une évaluation réalisée en début d'année, trois nouveaux projets ont été mis en route à Tbilissi (Géorgie), Gagra (Abkhazie) et Bakou (Azerbaïdjan).

#### *Soutien aux structures de santé*

Outre le soutien en matériel chirurgical et orthopédique mentionné plus haut, le CICR a distribué une aide sous forme de médicaments à différentes structures de santé (hôpitaux, dispensaires, cliniques, pharmacies, etc.) dans plus de 36 pays. Il faut notamment signaler sous cette rubrique le programme de fourniture de médicaments essentiels pour le traitement des maladies courantes, aiguës et chroniques, lancé dans diverses régions de Bosnie-Herzégovine et dans les Zones protégées par les Nations Unies, où sévit une pénurie de médicaments (consécutive à la guerre et à l'embargo) qui pénalise avant tout les groupes vulnérables de la population civile. La valeur totale des médicaments et du matériel ainsi distribués en 1994 s'élève à 51 658 248 francs suisses.

#### *Santé des personnes détenues*

Les problèmes de santé spécifiquement liés à l'emprisonnement, la torture et ses conséquences, les problèmes éthiques qui se posent au personnel médical des prisons ou des forces de police, les contacts avec les organisations s'occupant de ces questions, ainsi que la formation des délégués du CICR chargés des visites de prisonniers, constituent une autre tâche importante de la division médicale.

EN 1994, LE CICR A:

- géré 30 ateliers orthopédiques dans 17 pays;
- appareillé 9 495 amputés;
- fabriqué 12 190 prothèses, 603 fauteuils roulants et 12 666 paires de béquilles.

En 1994, les médecins chargés de celle-ci ont notamment contribué, avec la division de la détention et l'Agence centrale de recherches, à un séminaire de formation pour délégués à Tbilissi. Ils ont participé à l'élaboration d'une déclaration de l'Association Médicale Mondiale sur l'éthique médicale en cas de catastrophe naturelle. Ils ont aussi prêté leur concours à un séminaire sur les effets médicaux de la violence, organisé à Moscou par l'organisation russe «Compassion» et *l'International Rehabilitation and Documentation Centre for Torture Victims* de Copenhague. Les contacts avec des organisations telles que *Physicians for Human Rights* ou *Human Rights Watch* ont été renforcés. Le coordinateur médical a donné deux cours à des médecins et étudiants de la *Columbia University* (New York) sur le rôle du médecin par rapport aux règles et à la neutralité médicale.

#### *Formation et évaluation*

La division médicale du CICR s'applique également à approfondir et à diffuser la connaissance des problèmes de santé consécutifs aux situations de conflit et des moyens de les résoudre. Cette tâche, menée dans une perspective globale, doit tenir compte des contraintes dues à ces contextes spécifiques.

En 1994, le CICR a ainsi organisé trois cours de formation en gestion de l'assistance humanitaire: cours HELP\* à Manille et à Genève en mai et juin, cours SOS\* à Bruxelles en novembre. Destinés à des praticiens de l'aide humanitaire désireux de se perfectionner et de poursuivre leur activité à un haut niveau de responsabilité, ces cours ont réuni au total 71 participants venant d'une trentaine de pays.

Par ailleurs, un médecin de la division médicale a réalisé au Mozambique, avec le concours de la *Harvard University School of Public Health*, une étude sur l'impact du programme d'assistance médicale que le CICR a mené dans ce pays. Il a pu constater que les objectifs fixés avaient été atteints, avec un fonctionnement satisfaisant des dispensaires créés et soutenus par le CICR, et l'obtention d'un taux de couverture vaccinale égal à la moyenne nationale dans les régions couvertes par le programme. De telles études sont indispensables à une meilleure planification des actions d'assistance humanitaire dans le futur, et constituent un objectif prioritaire de la division médicale.

## Secours

Contrairement aux trois années précédentes, il n'y a pas eu en 1994 d'augmentation du volume des activités secours. Alors qu'en 1993, environ 306 000 tonnes de secours matériels avaient été fournies, l'aide a atteint 206 800 tonnes l'an dernier. Les trois programmes de secours les plus importants, au Rwanda, en ex-Yougoslavie et en Angola, ont à eux seuls bénéficié

- Le lecteur trouvera les tableaux détaillés des secours acheminés et distribués, ainsi que des dons en nature reçus et des achats effectués par le CICR en 1994, pp 319-322.

\* HELP: *Health Emergencies in Large Populations*.

\* SOS: Santé dans les opérations de secours.

de 81% de cette assistance. Pratiquement plus aucune aide matérielle n'a été acheminée vers la Somalie, ce qui explique la nette diminution de l'assistance globale fournie par le CICR l'an dernier.

### *Répondre à l'urgence*

L'évolution dramatique des événements au Rwanda, dès le début avril 1994, a requis un engagement considérable du CICR dans ce pays situé en plein cœur de l'Afrique.

Pour une fois, le CICR n'a pas eu à développer une grande action de secours en partant du point zéro. Au moment même où éclatait une nouvelle guerre civile, caractérisée par des violences et atrocités rarement observées, toutes les ressources humaines et matérielles (y compris les moyens logistiques), nécessaires à la mise en œuvre d'un programme en faveur d'environ 500 000 bénéficiaires, étaient déjà disponibles.

Les problèmes initiaux se sont plutôt posés au niveau de la coordination interne de l'opération. Avant les événements d'avril, la délégation de Kigali était la coordinatrice principale de l'action CICR au Rwanda. Lorsque la guerre civile a débuté, elle s'est trouvée quasiment coupée de tout contact extérieur et n'a donc plus été en mesure de jouer ce rôle important. La délégation régionale de Nairobi a alors pris le relais, assurant cette coordination et mettant en place des bases logistiques secondaires dans les quatre pays avoisinants (Tanzanie, Ouganda, Zaïre et Burundi). A ceci se sont ajoutées ultérieurement des difficultés relatives à la mobilisation des ressources, lorsque le CICR a dû doubler, voire tripler, son programme d'assistance. En moins de trois mois, cependant, les distributions d'aide alimentaire ont pu être augmentées de manière considérable. De 4 000 tonnes à peine en juin, elles ont passé à presque 12 000 tonnes en septembre. Cette progression a surtout été rendue possible grâce à un soutien exceptionnel de la part de l'Union européenne, qui a mis à disposition du CICR plus de 70% de tous les vivres distribués durant cette période dramatique. Depuis lors, le volume d'aide matérielle distribué mensuellement jusqu'à fin 1994 s'est maintenu autour de 12 000 tonnes.

Quant à l'action secours en Angola, lancée au début de 1994, elle a été mise en place en un temps record. Cela est sans doute en partie dû à la bonne connaissance que le CICR a de ce pays et à l'expérience acquise sur place durant de longues années. Toutefois, la période d'avril à novembre a été caractérisée par d'innombrables interruptions du pont aérien visant à transporter les secours de la côte vers les régions situées à l'intérieur du pays et affectées par la guerre civile.

### *Prévoir la réhabilitation*

Autrefois considérée comme une étape ultérieure des actions d'assistance, la réhabilitation fait, désormais et dans la mesure du possible, partie intégrante des secours d'urgence distribués par le CICR. Au Rwanda, comme dans d'autres pays où agit le CICR, un programme de réhabilitation d'urgence,

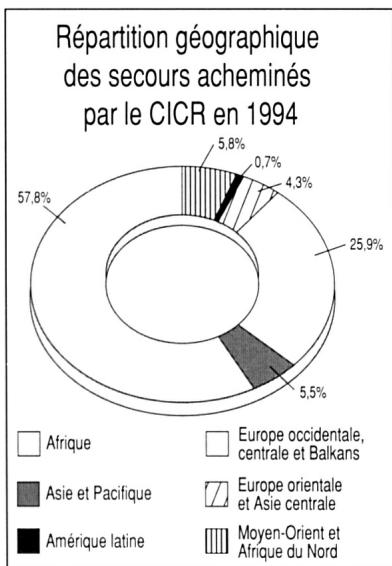
#### EN 1994, LE CICR A:

- acheminé 206 800 tonnes de secours matériels et médicaux vers quelque 50 pays, (dont 77 000 tonnes reçues comme dons en nature), pour une valeur de 220 millions de francs suisses;
- distribué 172 984 tonnes d'assistance matérielle et médicale;
- bénéficié de la mise à disposition d'avions et de camions, estimée à 4 millions de francs suisses.

comprenant la fourniture de semences et d'outils aratoires simples, a été mis en œuvre, afin de compléter les distributions d'aide alimentaire. Il a été poursuivi tout au long de l'année 1994. La réhabilitation est maintenant une composante bien établie des opérations du CICR, permettant à ceux qui en bénéficient de retrouver quelque peu leur autosuffisance, et ainsi, leur dignité humaine. Souvent lancées au moment où l'urgence est à son maximum, ces activités préparent le terrain pour la réhabilitation à long terme et le développement, autrement dit, pour un retour à la vie normale. Il reste à espérer que ces distributions massives de semences permettront au CICR de réduire graduellement, en 1995, son assistance directe sous forme d'aide alimentaire. Des stratégies similaires à celles définies pour le Rwanda (et précédemment, pour la Somalie) ont été développées en ex-Yougoslavie dès fin 1993. Elles ont été adaptées au contexte particulier de ce pays, qui avait atteint avant la guerre un degré de développement technique et économique plus élevé que les deux exemples africains susmentionnés. Cette nouvelle approche, ainsi qu'une baisse des besoins liés à l'urgence, ont ainsi permis, au milieu de l'année, de réduire considérablement le programme de secours: en 1994, le CICR y a distribué 40% de moins d'aide alimentaire qu'en 1993. Cette évolution plutôt positive est toutefois ternie par le fait que les événements qui se sont déroulés à la fin de l'année ont une nouvelle fois contraint le CICR à augmenter le rythme de ses distributions.

Outre les trois grandes opérations de secours déjà décrites, le CICR a poursuivi ses activités d'assistance en Afghanistan, au Zaïre, au Burundi, au Sud-Soudan et au Libéria (jusqu'en octobre), ainsi que dans diverses parties de l'ex-Union soviétique. L'assistance fournie dans le Caucase est restée dans une large mesure au même niveau qu'en 1993; en revanche, celle menée au Tadjikistan a pu être considérablement réduite, dès le début 1994.

A l'instar de ces dernières années, la majeure partie de l'assistance a été fournie en Afrique, l'Europe venant en seconde position. Le graphique ci-après en montre la répartition par année et par région. A l'exception de 1991, année où l'action du CICR a principalement porté sur l'aide aux victimes de la guerre du Golfe, l'Afrique a régulièrement été le plus important bénéficiaire en matière de secours matériels, alimentaires et médicaux. L'assistance destinée aux pays du Moyen-Orient a continué de diminuer légèrement pour atteindre des niveaux analogues à ceux de l'Asie. Chacune de ces deux régions a reçu environ 6% de l'ensemble des secours matériels et médicaux distribués par le CICR en 1994, tandis que l'Amérique latine est demeurée à son pourcentage de 1993, à savoir moins de 1%.



## Assistance acheminée par le CICR, 1984-1994

